



Concours « Pitch Your Project » de l'efp

Règlement 2020

L'efp, centre de formation en alternance à Uccle, organise un concours gratuit dont la finale se déroule le 1^{er} avril à 18h30 : **Pitch your Project**. Les modalités sont décrites dans le règlement ci-dessous. Le concours Pitch your Project est organisé dans le cadre de la Semaine Entreprendre de l'efp qui se déroule du 30 mars au 2 avril 2020.

ORGANISATEUR ET ADRESSE DU CONCOURS

L'efp, centre de formation en alternance pme

Rue de Stalle 292b-1180 Uccle

Tel : 0800 85 210

Mail : p.gestion@efp.be

Site web : www.efp.be

OBJET

L'efp organise chaque année une Semaine Entreprendre pour mettre l'entrepreneuriat et l'esprit d'entreprendre au centre de l'attention. De nombreux ateliers, tant pour les apprentis et auditeurs de l'efp que pour le grand public, y sont organisés.

Le concours Pitch your Project vise à encourager les auditeurs de l'efp et les starters bruxellois à lancer leur projet et à bénéficier d'une aide à la création.

CONDITION DE PARTICIPATION

Tout participant au concours doit avoir atteint l'âge de 18 ans au moment de son inscription au concours.

Il doit en outre :

- suivre ou avoir suivi une formation à l'efp (apprentissage, chef d'entreprise, formation accélérée en gestion (FAG), Passeport Réussite) ;
- OU suivre ou avoir suivi un parcours d'accompagnement à la création d'entreprise dans une structure qui exerce ses activités à Bruxelles ;
- OU être domicilié en Région de Bruxelles-Capitale, ou, à défaut y exercer son activité indépendante.

Le concours souhaite récompenser les nouveaux projets. L'organisateur se réserve dès lors le droit d'écarter les projets qui sont lancés et/ou commercialisés depuis une période de plus de 6 mois.

Aucun secteur d'activité, outre ceux contraires à la loi, à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, n'est a priori exclu.

DÉROULEMENT DU CONCOURS

Introduction des dossiers de candidatures

Les candidats souhaitant participer au concours « Pitch your Project » doivent remplir un formulaire en ligne reprenant les éléments d'identification mentionnés ci-dessus et répondre aux 4 questions suivantes qui concernent leur projet entrepreneurial.

La réponse aux 4 questions doit tenir en une page A4 maximum. Le comité de sélection se réserve le droit de ne pas examiner les candidatures qui dépassent une page A4.

>>> Votre projet entrepreneurial – maximum 1 page A4

1. Comment est née votre idée entrepreneuriale ?
2. A quel(s) besoin(s) « clients » répond votre projet et comment y répondez-vous ?
3. Quelles actions avez-vous déjà mises en place ou comptez-vous mettre en place pour réaliser votre projet d'entreprise ?
4. Est-ce que votre projet est en lien avec l'économie durable et/ou l'économie sociale ou sociétale ? Si oui, comment ?

Une fois posté, le dossier de candidature sera validé puis étudié par les organisateurs.

Délais

Les candidats peuvent poster leur dossier de **candidature jusqu'au 15/03/2020 à minuit** sur l'adresse suivante [Concours Pitch 2020](#).

Ce moyen d'introduction de dossier et ce délai sont de rigueur. Il n'existe aucune possibilité de poser sa candidature sous une autre forme ou en dehors de ce délai.

L'efp effectuera la sélection des participants au concours pitch sur la base des dossiers introduits.

Présélection des candidats à la finale du concours « Pitch your Project »

Parmi les candidatures rentrées dans les délais, **20 candidats** seront sélectionnés sur la base de leur dossier écrit pour une présentation devant un jury interne de l'efp le **lundi 23 mars 2020 à partir de 16h00**. L'heure de passage exacte sera fixée de commun accord entre l'efp et le candidat, en fonction des plages horaires disponibles.

Avant de passer devant ce jury, les 20 candidats présélectionnés ont la possibilité d'assister à une séance de formation pitch. Cette séance se déroulera le jeudi 19 mars 2020, de 10h30 à 12h00 dans les locaux de l'efp.

L'efp propose de diffuser sur ses réseaux sociaux une petite vidéo de présentation des 8 candidats finalistes. Le candidat est en droit de refuser cette diffusion. S'il marque son accord, la capsule vidéo sera réalisée le lundi 23 mars 2020, juste avant ou après sa présentation devant le jury de présélection. Nous tenons à préciser que le candidat ne pourra pas pitcher son projet dans ces capsules vidéo mais uniquement se présenter et préciser son secteur d'activité.

Finale - Présentation publique « Pitch your Project »

Les **8 meilleurs candidats** sortis de la présélection participeront au concours public qui se déroulera lors de l'« **Entrepreneurs Night** », le **1^{er} avril 2020 à 18h30**.

Chaque candidat aura droit à 3 minutes maximum pour présenter son projet. Il peut utiliser tous les supports qu'il souhaite. Dans la suite de cette présentation, les membres du jury poseront des questions au candidat pendant une durée de 3 minutes maximum.

Les membres du jury se baseront exclusivement sur la présentation publique pour faire leur choix. Ils n'auront pas accès aux dossiers de candidature introduits.

Le jury sera composé d'entrepreneurs, d'accompagnateurs à la création d'entreprise et de personnalités politiques. Le directeur de l'efp présidera le jury.

Le jury délibérera le soir même et présentera les gagnants lors de l'« Entrepreneurs Night » de la Semaine Entreprendre. Cette déclaration sera suivie de la remise des prix.

Les éventuels frais inhérents à la présentation des dossiers de candidature (frais de constitution de dossier, frais de déplacement...) sont à charge des candidats. Aucun remboursement ne pourra être exigé.

PRIX

Plusieurs prix seront distribués :

- Prix du meilleur projet entrepreneurial : la somme de 500 EUR, offerte par l'efp ;
- Prix du public : la somme de 500 EUR, offerte par l'efp ;
- Prix du meilleur projet entrepreneurial social : une place dans l'espace coworking de Coopcity, pendant une durée de 6 mois, offerte par Coopcity ;
- Prix du pitch audacieux : une part de coopérateur de 100 EUR, offert par Crédal Entreprendre ;
- Prix du Jeune Entrepreneur prometteur : un article et un portrait dans la newsletter de YET, offerts par Young Entrepreneurs of Tomorrow.

Les lots gagnés devront être acceptés comme tels et ne pourront être ni remboursés, ni échangés, ni faire l'objet d'une contrepartie pécuniaire.

Les organisateurs se réservent le droit de remplacer le ou les lots par un/d'autres lots de la même valeur ou de valeur supérieure sans que cela ne puisse donner lieu à une quelconque réclamation.

DROITS À L'IMAGE

Par la participation au concours, les candidats sélectionnés à la présentation publique du 1^{er} avril 2020 autorisent l'efp ou un tiers (photographes, journalistes...) mandaté par l'efp à les photographier et les filmer dans le cadre de leur présentation publique.

Ils acceptent l'utilisation et l'exploitation non commerciale de ces images dans le cadre d'une communication interne et externe de l'efp, de la promotion de la formation ou d'un partage d'information notamment sur le site internet de l'efp, ainsi que sa reproduction sur quelque support que ce soit (papier, support analogique ou support numérique) actuel ou futur. Cette autorisation reste valable sans limitation de durée, ni de territoire.



Les légendes accompagnant la diffusion des photographies ne devront pas porter atteinte à la réputation ou à la vie privée des candidats.

En conséquence de quoi, les candidats renoncent expressément à se prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre de l'efp qui trouverait son origine dans l'exploitation des images dans le cadre précité.

DISPOSITIONS FINALES

Les organisateurs se réservent le droit de ne retenir aucune candidature et d'interrompre le concours en tout temps, et ce, à leur plus entière discrétion.

Tout dossier pourra être disqualifié en cas de fraude manifeste. En aucun cas la responsabilité de l'organisateur ne pourra être engagée à ce titre.

Toute personne qui présente sa candidature reconnaît avoir lu et accepté le présent règlement.